



SAINT-PERDON VIDE-GRENIERS D'AUTOMNE

**Dimanche
04 OCTOBRE
2026**

Organisé par Le Club **ESPOIR ET AMITIÉ**

Manifestation ouverte à tous (particuliers, associations, professionnels)

COUPON D'INSCRIPTION

NOM..... Prénom

Date de naissance

Adresse

Code Postal..... Commune

Adresse e-mail@.....

Portable

Particulier/ Professionnel (Rayer la mention inutile)

Photocopie recto verso :

De la carte d'identité ☐ du permis de conduire ☐ du passeport (cochez la case correspondante)

N°.....délivré(e) lepar

N° d'immatriculation de votre véhicule

Pour les professionnels, une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce ☐

Tarifs :

☐ salle polyvalente - 8 € l'emplacement de 2 mètres (Tables ou Portant ⁹).

Nombre de table (s) ____ à 8 € - nombre de portant (s) ____ à 8 € Total =.....€

☐ salle Bourlon - 7 € l'emplacement de 2 mètres (Tables ou Portant ⁹).

Nombre de table (s) ____ à 7 € - nombre de portant (s) ____ à 7 € Total =.....€

☐ extérieur - 3 € le mètre linéaire nombre de mètre (s) ____ à 3 € =..... €

Paiement : espèces ☐ chèque ☐ (à l'ordre de Club Espoir et Amitié Saint Perdon)

Réservation emplacement : ☐ oui ☐ non

Je soussigné (e).....déclare avoir pris connaissance du règlement du vide greniers, j'en accepte les termes et certifie sur l'honneur n'avoir pas participé à plus de 1 vide grenier en 2026, celui-ci étant le deuxième.

Le À

Signature :

Coupon à compléter et à retourner avant le 24 septembre 2026 à :
Thierry VIEN - 120, rue des Alizés 40090 - Saint Perdon Tél : 06 62 38 41 32
Règlement VIDE-GRENIERS

1. Cette manifestation est organisée par l'association « Espoir et Amitié » de Saint Perdon. Elle se déroulera le **04 octobre 2025 de 9h à 18h à Saint-Perdon** dans la salle polyvalente, la salle Bourlon, sous chapiteaux et sur le parking.
2. **Installation de 7h à 9h**, respectez votre emplacement. Passé cet horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Sont interdits à la vente : les animaux et tout aliment sous n'importe quelle forme.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
5. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
6. Pour que votre inscription soit prise en compte et validée, vous devez faire parvenir à l'association **avant le 24 septembre 2026 : le paiement de votre emplacement, cette fiche complétée et signée ainsi que la photocopie recto verso d'une pièce d'identité** (et pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce). En cas de places disponibles, l'inscription sera acceptée le jour du Vide-Greniers.
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'association.
9. L'emplacement correspond à une table de 2 mètres ou un espace portant de 2 mètres. Il ne sera autorisé aucun portant sans réservation.

Pour tout renseignement contacter le 06 62 38 41 32

Adresse mail : t.vien@sfr.fr